

La Fédération française de tennis de table a ainsi mis à disposition de ses clubs un livret d'accueil spécifique, pour les nouveaux. Il s'agit également d'inciter à mutualiser les équipements sportifs scolaires. S'il semble trop tôt pour faire un bilan de ce plan, Patrick Perez se montre sceptique : « a priori, rien n'a changé », souligne-t-il. À la Fédération française de handball, Philippe Bana, le président, s'est lui rapproché de l'Association des maires de



© Stock/Adobe.com

France pour tenter de sensibiliser les élus concernés par un club, sur la question de la saturation des gymnases.

Introuvable rugby à 7

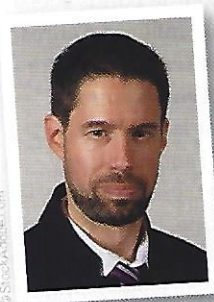
Natation, tennis de table, BMX... D'une manière générale, cet effet JO apparaît clairement lié à la médiatisation des disciplines, au cours de ces Jeux olympiques et paralympiques. « Tous les quatre ans, nous ressentons un effet certain », rapporte Louis Jeanson, président de l'US Joué-les-Tours Escrime (150 licenciés), qui va encore gagner quelques licenciés. D'autres font grise mine. « Nous n'avons quasiment eu aucune exposition », regrette un cadre de la Fédération française d'aviron. « Du coup, cela se ressent aussi au niveau des adhésions dans nos clubs... » En Loire-Atlantique,

Olivier Giraudeau, président du Rugby club de Saint-Sébastien-Basse-Goulaine voit lui affluer quantité de demandes concernant le rugby à 7, à la suite des performances d'Antoine Dupont... « Mais à l'exception de l'élite, il n'existe pas de compétition de rugby à 7 en France... Seulement quelques tournois en fin de saison, pour les joueurs de 15 qui le souhaitent », clame-t-il. En revanche, il constate une « explosion » de demandes en loisirs. Pourquoi ? « À ce stade, je l'ignore », sourit-il !

David Picot

(1) Les chiffres clés du sport 2023 – Pratiques sportives des Français, Injep.

(2) « Ouvrons grand les clubs » sur : www.sports.gouv.fr/



Yohan Penel, président de la Fédération française de badminton

« Nos capacités d'accueil se heurtent au nombre de créneaux disponibles dans les gymnases municipaux »

Les clubs affiliés à votre fédération observent-ils un effet JO en cette rentrée sportive ?

Un effet incroyable avec une belle exposition médiatique lors des Jeux olympiques et surtout des paralympiques avec notamment deux médailles d'or. Nous recensons aujourd'hui 211211 licenciés. Début septembre, nous étions à 27 000 licenciés supplémentaires par rapport à la même période l'an passé ! Certes, ce nombre peut traduire différentes réalités puisque nous avons par exemple simplifié les démarches pour la prise de licence. Mais la dynamique est réelle. À ce stade, nous craignons surtout de faire de nombreux déçus puisque nos clubs étaient déjà saturés avant les Jeux, avec une estimation de 25 000 à 50 000 refus, pour la saison 2023-2024.

Où se situe le principal frein en matière de capacités d'accueil ?

Notre pratique est très diversifiée si bien que la majorité des séances proposées ne sont pas encadrées par des éducateurs professionnels. Donc là où cela coince, c'est au niveau des équipements et de l'affectation des créneaux dans les gymnases municipaux. Il n'est pas simple de se faire une place lorsque l'on est en concurrence avec des disciplines comme le basket-ball, le handball ou le football en salle. Nous tentons de développer des variantes comme la pratique en extérieur. Mais elle dépend de nombreux paramètres comme la météo. Si elle enrichit la vie des associations, elle ne permet pas une pratique régulière.

L'ouverture des gymnases scolaires serait-elle une solution ?

L'optimisation de l'utilisation de toutes nos infrastructures sportives constitue la clé ! Il est vrai que les équipements scolaires sont généralement inoccupés en soirée. Mais nous nous heurtons à plusieurs freins pratiques, notamment en matière de sécurité. Par exemple, il ne faut pas que les gens qui viennent de l'extérieur puissent croiser des élèves, ce qui sous-entend un double accès. La loi du 2 mars 2022 (*) le prévoit bien mais seulement pour les nouveaux équipements. Malheureusement, cela ne traite pas l'existant.

(*) Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 visant à démocratiser le sport en France.